



Réf. Commune: PU 63

Réf. DPA: 10006819

Ar. Gouv. w. 04/07/2002.

Annexe X.

Commune de NEUFCHATEAU

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS
OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

ENQUETE PUBLIQUE

Demandeur : Monsieur VANQUAETHEM Patrick,
chemin du Chenoi, 3 à 6840 Neufchâteau

Nature de la demande :

Le Fonctionnaire technique SPW ARNE - Direction de Namur-Luxembourg du Département des Permis et Autorisations
- Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur ;
pour le projet demande de révision des conditions particulières du permis d'environnement suite à la parution des
CMTD (IED agricole);
dont le numéro de dossier est 10006819 ;
pour l'établissement VANQUAETHEM PATRICK - chemin du Chenoi, 1 à 6840 Neufchâteau ;
motif : modifications des conditions particulières d'exploitation ayant un impact sur l'homme et l'environnement ;

Situation : Chemin du Chenoi, VER, 1 - 6840 Neufchâteau

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 29/06/2022

Date d'affichage de la demande : 23/06/2022

Date d'ouverture de l'enquête : 29/06/2022

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Administration communale, le 15/07/2022 à 11 heures.

Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, Grand Place, 1 à 6840 NEUFCHATEAU. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées au bureau de l'urbanisme le 15/07/2022 de 11h00 à 11h15, pendant la séance d'audition durant laquelle ceux qui le souhaitent seront entendus.

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h Sauf le jeudi après-midi), et le 05/07/2022 jusqu'à 20 h (Uniquement sur rendez vous - Prévenir l'administration de votre visite au 061/27.50.94)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Jean-Yves Duthoit

Directeur Général,

François Huberty

Bourgmestre,

Coordonnées du Fonctionnaire technique :

DGOARNE, DPA, Mr D. VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081 / 71 53 00)

Coordonnées du Fonctionnaire délégué :

DGATLP, M. Desquesnes Directeur, Place Didier 45 à 6700 Arlon (063 / 58.91.11)

Autorité compétente : Commune de Neufchâteau

Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme :

Mr MAYNE Pascal, Grand Place 1 – 6840 NEUFCHATEAU – (061/27.50.94)

Ville de Neufchâteau

Grand Place



061.27.50.90



www.neufchateau.be

Administration Communale

6840 Neufchâteau



061.27.50.99



commune@neufchateau.be